

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1733

présenté par

M. Houlié, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 37

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* (nouveau) Au second alinéa, les mots : « ces peines » sont remplacés par les mots : « cette peine ». » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.